



COMMUNIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

No. 58

PUBLIER IMMÉDIATEMENT
LUNDI, 2 OCTOBRE 1961

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Howard Green, annonce aujourd'hui que le gouvernement canadien a examiné les recommandations du rapport final de la Commission mixte internationale, en date du 7 octobre 1959, sur le renvoi de la rivière Sainte-Croix (1955) qui a trait à l'aménagement des ressources hydrauliques du bassin de ce cours d'eau, et qu'il a approuvé toutes ces recommandations sauf la deuxième, qui reste à l'étude. De son côté le gouvernement des Etats-Unis fait aussi part aujourd'hui de l'approbation qu'il a donnée dans le même sens.

La Commission mixte internationale du Canada et des Etats-Unis a été établie, aux termes du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes, pour faciliter le règlement des questions d'eaux limitrophes qui sont d'intérêt commun au Canada et aux Etats-Unis.

Le 10 juin 1955 les gouvernements du Canada et des Etats-Unis, conformément à l'article IX du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes, ont demandé à la Commission mixte internationale de faire des recherches et de présenter un rapport sur les possibilités d'un nouvel aménagement des ressources hydrauliques du bassin de la Sainte-Croix au Maine et au Nouveau-Brunswick.